



DEMANDE D'ADMISSION
Salon de l'artisanat d'art de Sainte Cécile les Vignes
7 - 8 - 9 octobre 2022

NOM ou RAISON SOCIALE :

NOM et Prénom :

ADRESSE :

CODE POSTAL et COMMUNE :

TELEPHONE :

COURRIEL (obligatoire) :

SITE INTERNET :

STATUT : Artisan Artiste libre Autre (précisez) :

N°SIREN/SIRET :

ACTIVITE (le nom exact que vous voulez voir apparaître sur le dépliant) :

Description de vos créations, techniques et matériaux utilisés :

Catégories de produits présentés :

Soyez très précis sur les catégories d'objets présentés, pas de termes génériques comme accessoires de mode, objet de déco... sans rien omettre. Lors de la sélection, l'association pourra en accepter certaines, en refuser d'autres.

Pour les bijoutiers :

OUI, **100%** des produits présentés sont des bijoux.

Sinon, le nombre de bijoutiers admis sur le salon étant limité, la présence de bijoux sur des stands autres que ceux déclarés et acceptés en tant que bijoutiers ne sera plus autorisée, sauf accord lors de l'inscription.

Type précis de bijoux présentés :

Merci de joindre 2 photos des bijoux exposés.

Précisez le pourcentage réel de bijoux exposés sur le stand : 5% 10% 15%

Pièces à joindre par courrier avec votre demande :

- ☒ Attestation statutaire de la Chambre des métiers ou de la Maison des artistes.
- ☒ Attestation de cotisations URSSAF ou Attestation D1 de moins de trois mois pour les auto-entrepreneurs.
- ☒ Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.
- ☒ Par mail :
 - 5 photos de vos créations
 - une photo de votre stand (indispensable)
- ☒ Acceptation du règlement intérieur daté et signé
- ☒ Chèque de caution de 150 € (à envoyer avec votre demande et qui vous sera rendu à la fin du Salon, ou détruit par nos soins en cas de non sélection)

Pièces à joindre par mail :

- ☒ 5 photos de vos créations
- ☒ 1 photo de votre stand (indispensable).

Pour une première candidature :

A l'acceptation de votre dossier, il vous sera demandé **un chèque de 120€ ou de 150€ (selon la dimension du stand choisi)**, à l'ordre de l'Association Art des Arts + une enveloppe format A5 (timbrée à 125g) pour l'envoi des dépliant.

Ce chèque et cette enveloppe devront nous parvenir dans la quinzaine suivant l'acceptation du dossier, faute de quoi nous encaisserons la caution en paiement du stand et vous ne recevrez pas les dépliant.

Pour une deuxième année d'exposition :

Vous êtes prioritaire, vous avez émis le souhait d'exposer une deuxième année. **Votre dossier d'inscription doit nous parvenir complet, avec tous les documents ci-dessus, accompagnés des DEUX chèques (Caution + Stand) et de l'enveloppe, au plus tard le 28 Février 2022.**

Attention : Tout dossier incomplet ne sera pas étudié par le jury.

Le dossier pour les premières candidatures est à retourner impérativement avant le 18 avril 2022 à l'adresse suivante :

**Association Art des Arts
Mairie- Place Max Aubert
84290 Sainte-Cécile-les-Vignes**



DEMANDE DE MATERIEL

Stands : Précisez votre demande :

2 dimensions : les surfaces de 6 à 8 m² (réservés en priorité aux créateurs de bijoux ou aux artisans n'ayant besoin que d'un petit espace d'exposition) étant en nombre restreint, ces stands seront accordés dans la limite de leur disponibilité et par ordre d'arrivée des dossiers

- 6 à 8m² ☒ 120 €
- 9 à 12 m² ☒ 150 €

Certains stands sont adossés contre le mur : **si vous souhaitez des grilles, veuillez nous le préciser.**
Il est interdit d'accrocher quoi que ce soit aux murs.

Vous devrez prévoir votre éclairage (spots, lampes...**halogènes interdits**), vos rallonges et multiprises, et le tissu pour la décoration de votre stand.

- Nombre de chaises ☒ oui nombre :
☒ non

- Nombre de tables (env ...X...) ☒ oui nombre :
☒ non

- Hébergement ☒ oui nombre de personnes :
A demander impérativement à l'inscription ☒ non (couple ou célibataire)

- Restauration
A réserver impérativement lors de l'inscription
Déjeuner du samedi 8 octobre ☒ 10 € x personnes
Déjeuner du dimanche 9 octobre ☒ 10 € x personnes
Le déjeuner comprend : assiette composée froide, fromage ou dessert, 1 verre de vin ou ¼ eau.
Joindre le règlement à l'inscription par chèque séparé.

Pour plus de renseignements : Association ART des ARTS
e-mail : assoartdesart@gmail.com
Site : www.artdesarts.fr

Cathy CAFFORT : 06 07 80 27 74